pour lui qu'on lui attachât une meule de moulin au cou, et qu'on le précipitât au fond de la mer !.. »

—o—

— Mais alors, il ne se noie pas du tout, votre pasteur !.. il doit même très flotter !..

— Attendez donc !. et c'est ici le comble des combles, il se noie sans aller à l'eau ! Figurez-vous qu'il vient d'être appelé précipitamment avant-hier à l'évêché, puis à la préfecture. Le pauvre !. il est revenu vert ; on le menace d'un déplacement immédiat... dans les quarante-huit heures.

— Pourquoi..?

— Motif inconnu. Hier, je l'ai vu si effondré, dans son malheureux presbytère, sa vieille maman tremblait tellement en lui apportant sa soupe, que je n'ai pu y tenir... Je suis une bonne fille, vous savez, au fond !.. j'ai proposé à mère et à *fraülein* de se charger de la cantine pour deux jours, et je suis partie pour Paris..

— Avez-vous une piste, au moins ?

— L'instituteur !.. pas l'ombre d'un doute !. j'ai le nez court, mais sûr !.. Connaîtriez-vous quelqu'un au ministère..?

— Hélas !..

— J'ai bien un vieux cousin aux Cultes ; mais ma famille est fâchée avec lui depuis, paraît-il, trente-sept ans !.. Qui sait..? Je vais voir !..

Elle partit d'un pas décidé d'Américaine, qui veut arriver... et qui arrivera !..

—o—

En effet, son affaire fut rapidement menée.

Dès le lendemain, après ma messe, je vis ma néophyte qui attendait, agenouillée sur un prie-Dieu ; un sourire d'orgueil, une expression de fin de lutte animait son visage jadis si parfaitement quelconque : « ... Je l'ai le mot de l'énigme !. me murmura-t-elle tout bas, mon vieux cousin est un bien digne homme !. sans lui, j'étais perdue. Lisez donc cela. »

La jeune fille ouvrit alors son porte-carte et me tendit une feuille de papier, où couraient, effarés, de grands caractères au crayon : « Mon parent n'a pas voulu me laisser copier, mais j'ai transcrit aussitôt de mémoire, dans le corridor. »

Et je lus :

« Monsieur le préfet,

» Je me permets de signaler à votre vigilance républicaine les agissements du desservant de La Vernouillarde-la-Sèche. Depuis le départ des Sœurs, il ne cesse de fanatiser les familles contre moi, et spécialement le château. Il a amené ce dernier à ouvrir une école absolument inutile, où l'on fait une guerre acharnée aux principes de 89.

» Je me serais tu, n'aimant pas les dénonciations ; mais le jour de Noël, sans aucune provocation de ma part, le ci-dessus desservant m'a pris violemment à partie et, du haut de la chaire, a formellement dit, en terminant son discours aux paysans, qu'ils n'avaient plus qu'une chose à faire : *me mettre un pavé au cou et me ficher au fond de la mare !!*...

» Devant de pareilles menaces, que je méprise, mais qui troublent profondément mon épouse, laquelle allaite son petit dernier, je crois devoir sortir de ma réserve, et vous demander le déplacement de ce forcené, à moins que, pensant que j'ai assez souffert, vous ne préférassiez me faire avancer.

» Dans l'un et surtout l'autre cas, croyez Monsieur le préfet, à mon absolu dévouement à la République et à votre personne que je ne sépare en rien du respect dont j'entoure l'un et l'autre.

» Stéphane Caroubio. »

—o—

Je me passai la main sur le front : « C'est d'une idiotie inénarrable !

— Pas tant que cela !..

— ... Et un curé serait à la merci de stupidités pareilles !

— ... Si bien que le nôtre va sauter... vous entendez bien... mon cousin m'a nettement dit que je pouvais considérer la chose comme presque faite... Et notez que pour noyer Caroubio dans la mare, il faudrait au moins qu'elle ait de l'eau !..

— Dans ce cas, ma chère enfant, il ne me reste plus qu'à vous souhaiter un curé qui casse les carreaux !.. »

L'institutrice me fixa alors, et, avec une expression très réfléchie : « ... J'en arrive à croire que c'est décidément le meilleur moyen de ne pas les payer !.. »

Pierre l'Ermite.

Les croix du ministère de l'Intérieur

Nous lisons dans le *Figaro* :

Le Conseil de l'ordre de la Légion d'honneur a examiné, dans sa séance d'hier, de 1 heure à 4 heures, les propositions faites par le président du Conseil à l'occasion du 1er janvier.

M. Frédéric Passy, l'éminent membre de l'Institut, est élevé à la dignité de commandeur.

Parmi les officiers, on cite MM. Léon Pissard, inspecteur général des services administratifs ; le Dr Hochard, de l'Académie de médecine ; Chapsal, maître des requêtes au Conseil d'Etat, Audoynaud, président de Sociétés de secours mutuels.

Au nombre des chevaliers, deux préfets : MM. Bellendy, préfet de l'Ardèche, et Héli-Devals, préfet du Lot ; un sous-préfet, M. Marini, sous-préfet de Sartène. Enfin, M. Meurgé, maire du Ve arrondissement de Paris.

Six croix sont attribuées à la presse.

En outre, M. Combes décore M. Muerdès, ce commissaire de police dont on n'a pas oublié le rôle pénible autant que lamentable lors de l'application des décrets en Bretagne. Avoir expulsé des religieuses et lutté contre des femmes, ce sont là de singuliers états de service pour recevoir la croix de la Légion d'honneur.

Le *Journal officiel* publiera lundi matin la promotion de M. Combes, dont nous ne venons de donner que de courts extraits.

ÉCHOS POLITIQUES

Démission d'un Conseil municipal

A la suite des incidents de la réception du 1er janvier du sous-préfet de Dreux, 17 conseillers municipaux de la ville ont adressé leur démission au sous-préfet, en signe de protestation contre la suspension dont M. Barré, maire, a été l'objet, comme la *Croix* l'a annoncé. Le maire est parmi les démissionnaires.

Le Conseil municipal comprend 23 membres. Trois sièges sont vacants par décès.

LE VOYAGE DE M. PICHON

Sfax, 10 janvier. — Hier, à Djerba, on a montré à M. Pichon quelques spécimens fort curieux de perles trouvées dans des huîtres pêchées sur les côtes de l'île.

Le résident a annoncé, à ce sujet, que le savant spécialiste Raphaël Dubois venait d'être chargé d'une mission d'étude sur l'acclimatation de l'huître perlière dans le Sud-Tunisien, qui paraît présenter des conditions très favorables à son développement.

La direction des travaux publics a également l'intention de confier à M. Dubois une étude sur la question des éponges.

Une brillante réception a eu lieu à Sfax où M. Pichon, arrivé sur le *Casabianca*, a débarqué à 8 heures.

LAICISATION D'ECOLES

Les écoles dirigées par des religieuses à Banquet et à Commensacq (Landes), et rue de Sermaize, à Dijon, sont laïcisées.

CURÉS VOLÉS

Mgr l'évêque de Vannes a immédiatement protesté auprès de M. Combes contre la suppression, illégale et injustifiée, de l'indemnité concordataire de dix curés-doyens du diocèse. On se souvient que cette mesure a été prise sous le prétexte que les curés en question avaient donné l'enseignement en breton, langue d'ailleurs totalement ignorée de l'un au moins d'entre eux.

Le *Matin* annonce que des prêtres du Finistère auraient aussi leurs indemnités supprimées.

Dans la Nièvre, l'indemnité concordataire de M. l'abbé Teillet, *curé* de Dornes, vient d'être supprimée à son tour par M. Combes.

Le prétexte invoqué, c'est que *le vicaire de la paroisse* s'est occupé de politique.

Nous savons, de source sûre, écrit la *Semaine religieuse* de Nevers, que les faits reprochés au vicaire sont faux. Mais, cette fois comme toujours, il n'y a pas eu d'enquête contradictoire ; et c'est sur des dénonciations anonymes qu'une mesure arbitraire et draconienne a été prise.

La suppression des traitements ecclésiastiques est illégale et constitue une spoliation ; mais aujourd'hui cette suppression est particulièrement révoltante.

Un vicaire gêne les sectaires de l'endroit. Ceux-ci l'accusent auprès du ministre des Cultes de s'occuper de politique. Mais cet ecclésiastique n'étant pas rétribué par l'Etat, comment s'y prendre pour donner satisfaction aux Loges qui exigent qu'il soit frappé ? Rien de plus facile. M. Combes opère une substitution de personnes : il frappe le curé à la place du vicaire...

Nous avions cru jusqu'ici que la responsabilité personnelle de chaque citoyen était un principe fondamental de notre droit français. Nos gouvernants ont changé tout cela.

DEUX PAROISSES SUPPRIMÉES

La ville de Salins (Jura) possède quatre paroisses : Saint-Anatoile, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Maurice et Notre-Dame. Elle possède aussi un maire, que l'*Indépendant franc-comtois* dépeint d'un mot : « Le sectaire adipeux qui pontifie à la mairie de Salins comme une sorte d'évêque de la Franc-Maçonnerie. »

Ce maire, à la dernière séance du Conseil municipal, a proposé, et 13 membres de ce Conseil, lui compris, contre un et une abstention, lui ont accordé un vote supprimant deux des paroisses en question, Notre-Dame et Saint-Jean-Baptiste. Déjà, d'ailleurs, le même Conseil avait refusé de porter au budget 1903 l'indemnité de logement des curés de ces deux paroisses.

C'est du reste le même maire, dit toujours notre confrère de Besançon, qui faisait récemment, à l'aide de fausses allégations télégraphiques, fermer les écoles libres.

On peut voir enfin au grand jour l'exécution du plan des sectaires : maintenant qu'ils en ont à peu près fini avec les moines, c'est le tour des curés et de leurs paroisses, et demain ce sera autre chose, ni le ridicule ni l'odieux n'étant de force à les arrêter.

Mieux vaut la violence déclarée que les procédés hypocrites qui faisaient illusion jusqu'ici à trop d'honnêtes gens.

Elèves infirmières laïques

L'hospice d'Alençon est confié, de temps immémorial, aux Sœurs de Saint-Vincent de Paul. D'un autre côté, des Sœurs de la Miséricorde vont soigner les malades à domicile dans la ville. Ces religieuses sont très populaires à Alençon.

Or, en prévision sans doute de la suppression complète des Congrégations, M. le maire d'Alençon vient de faire voter par la Commission administrative du bureau de bienfaisance le crédit nécessaire pour contribuer à l'entretien de cinq élèves infirmières laïques internes dont lui-même sera le professeur.

Le but poursuivi n'est pas douteux, mais étonne à bon droit.

« ACTION LIBÉRALE POPULAIRE »

Une grande réunion privée sera tenue demain, 11 janvier, par M. le baron Xavier Reille, député du Tarn, dans la salle Saint-Pierre, rue Saint-Martin, à Castres.

M. le baron Xavier Reille exposera le programme et l'organisation de l'*Action libérale populaire* qui compte déjà à Castres pas mal d'adhérents et un Comité ouvrier qui est appelé à rendre les plus grands services en temps de période électorale.

Des lettres d'invitation, qui serviront en même temps de carte d'entrée, ont été adressées à un grand nombre d'électeurs, et nous sommes certains que cette réunion obtiendra un magnifique succès.

Le même jour, à 8 h. 1/2 du soir et dans le même local, M. le baron Xavier Reille donnera une réunion aux dames.

EN HAUTE-LOIRE

Hier, les républicains libéraux des trois arrondissements de la Haute-Loire ont tenu au Puy une assemblée générale qui a été un très grand succès.

M. Lerolle, député, et M. Ducurtyl, le grand avocat lyonnais, tous deux membres du Comité directeur de l'*Action libérale populaire*, ont prononcé, et au banquet et à la réunion générale, donnée dans la grande salle du Casino, des discours tout vibrants d'enthousiasme et constituant un éloquent appel à l'organisation pour la défense de la liberté.

L'auditoire, d'un millier d'hommes, a acclamé l'*Action libérale populaire* et voté un ordre du jour de complète adhésion.

Le Comité départemental de l'A. L. P. a été fondé immédiatement, avec un nombre égal de membres pour chacun des trois arrondissements.

UNE CONFÉRENCE SUR LA LIBERTÉ D'ASSOCIATION

Hier soir a eu lieu, à la salle de la Société des Agriculteurs de France, rue d'Athènes, la huitième séance de l'Université populaire des études nationales.

On y a entendu une excellente conférence de M. Philippe Lecasble sur la liberté d'association et sur la mainmorte. L'orateur a, en termes chaleureux, flétri les procédés sectaires du gouvernement. Il a développé très clairement les origines de la loi du 1er juillet 1901.

Pendant plus d'une heure, l'éloquent conférencier a tenu l'auditoire sous le charme de sa parole, interrompu souvent par les plus chaleureux applaudissements.

POUR LE CLERGÉ

Nous annonçions dernièrement la constitution, dans le diocèse de Saint-Brieuc, d'une association destinée à venir en aide aux membres du clergé, dont un avenir prochain menace de rendre la situation matérielle de plus en plus difficile et pénible.

Mgr l'évêque de Quimper vient de constituer une association analogue, dont le but sera de venir en aide aux prêtres du diocèse en leur fournissant des ressources soit pour eux-mêmes, soit pour leurs œuvres.

Le siège de l'association est établi à Quimper, avec des sous-Comités locaux dans cette ville, et à Brest, Châteaulin, Morlaix, Saint-Pol-de-Léon et Quimperlé.

Il y a là le point de départ d'un mouvement qui peut avoir, pour la sauvegarde des intérêts les plus sacrés, une importance capitale.

LA BOURSE DES MINEURS

Saint-Etienne. — M. Cotte, secrétaire de la Fédération nationale des mineurs, a été avisé par la préfecture de la Seine d'avoir à fournir toutes les pièces nécessaires pour l'obtention d'un local à la Bourse du travail de Paris, en vue du transfert à Paris du siège de la Fédération nationale des mineurs, qui aura lieu, pense-t-il, dans cinq mois environ.

LES GRÈVES

Belfort. — Les grévistes de l'usine du Pont, à Lepuix, ont amené les ouvriers du tissage de la papeterie à cesser le travail. Ils ont essayé, mais sans succès, d'en faire autant avec ceux de la fonderie.

Quelques bagarres se sont produites.

Les gendarmes, chargés d'assurer l'ordre, qui avaient quitté le pays, ont dû revenir en raison de ces événements.

Un détachement du 11e dragons est parti pour leur prêter main-forte.

Guerre et Marine

MOUVEMENT DE NAVIRES

— Le cuirassé le *Suffren* a effectué, hier, à Brest, ses essais d'artillerie.

— Le garde-côtes *Valmy*, ayant terminé ses réparations dans l'arsenal de Cherbourg, a été mis en rade et a appareillé aussitôt pour procéder à des essais de bon fonctionnement.

— Le contre-amiral Pephau a arboré son pavillon sur le *Bouvines*, à Cherbourg.

— Le croiseur le *Surcouf* va être expédié de Brest sur Rochefort, où il sera placé en réserve spéciale.

EN MER

Ile Molène (*Finistère*). — Un bateau de pêche de l'île Molène, échoué pendant la nuit, a été sauvé, avec tout son équipage, par le canot *Amiral-Roussin*, de la Société centrale de sauvetage des naufragés.

Marseille. — Le remorqueur *Provençal* a coulé à pic, hier matin, dans le Vieux-Port. Cet accident est dû à la malveillance. On a constaté, en effet, que les vannes avaient été ouvertes par une main criminelle.

OPINION D'UN PROTESTANT

SUR LA GUERRE AUX CONGRÉGATIONS

Le *Journal des Débats* a publié, sur « L'anticléricalisme et l'influence française à l'étranger », un article signé : *Un protestant*, dont voici quelques extraits :

En Chine, les Congrégations non autorisées possèdent : 12 hôpitaux, 1 415 écoles, orphelinats ou collèges fréquentés par 25 000 enfants environ ; en Arménie, elles ont 3 hôpitaux, 16 écoles et 2 911 élèves ; dans les îles de la Sonde, 4 hôpitaux et 222 écoles avec 12 445 élèves ; dans l'Emyrne, sur le plateau central de Madagascar, 2 051 écoles avec 99 254 élèves, un Observatoire astronomique réputé ; 2 hôpitaux dont 1 léproserie ; à Ceylan, 37 écoles avec 1 300 élèves, 2 écoles industrielles, 2 hôpitaux ou dispensaires : en Syrie, 193 écoles et 14 270 élèves, 1 hôpital, la célèbre Université de Beyrouth, fondée sous les auspices de Gambetta, et largement subventionnée par le gouvernement français ; la délégation apostolique du Saint-Siège, en Mésopotamie, 89 écoles ou collèges avec 6 000 élèves environ, le Séminaire syro-chaldéen de Mossoul, l'école normale de Mgr Yacoub, la délégation apostolique de Bagdad, 8 hôpitaux où plus de 30 000 malades ont été soignés en 1899 ; à Jérusalem, la remarquable Ecole d'études bibliques dont les publications font autorité.

A citer encore comme œuvres utiles de charité ou d'influence politique, la Custodie de Terre Sainte, qui est placée sous le protectorat français et dont le vicaire custodial est toujours français ; l'hôtellerie des pèlerins français qui se dresse modeste, mais fière, en face des somptueuses installations de la Russie et de l'Allemagne ; les deux écoles tenues à Jérusalem par les religieuses de Notre-Dame de Sion ; puis, en Egypte, les 35 écoles de la mission copte avec 2 000 élèves et un hôpital ; les écoles de Tripoli, où l'enseignement donné par les Marianistes, la plupart Alsaciens, est de premier ordre ; les 22 écoles du pays des Gallas et d'Arabie avec leurs 7 orphelinats ou dispensaires ; les 13 écoles et les 6 dispensaires du Delta égyptien ; l'école du Pirée et celle de Naxos ; puis, en remontant vers le nord du bassin oriental de la Méditerranée, le Séminaire de Saint-Louis, à l'ambassade même de Constantinople ; les écoles et les Séminaires de Koum-Kapou, sur la Corne-d'Or ; ceux de Kadi-Keui, de Phanaraki, de Haïdar-Pacha, sur la côte d'Asie ; les écoles de Kara-Agatch, près d'Andrinople, le collège et l'école de Philippopoli, les écoles de Yamboli, de Varna et de Gallipoli ; celles de Zongouldagh sur la mer Noire, et d'Alep en Syrie ; enfin toutes celles qui sont égrenées chaque jour à la suite des équipes allemandes et comme pour nous venger de l'échec subi sur le terrain économique depuis la mer de Marmara jusqu'à Angora, l'ancienne Ancyre, capitale des Galates, et jusqu'à Koniah, la vieille Iconium, célèbre par le séjour qu'y fit saint Paul.

Cette liste est déjà longue et pourtant elle n'épuise pas la matière. Pour être complet, ou plutôt pour essayer de l'être, il faudrait parcourir aussi l'Océanie, puis mettre le cap sur l'Afrique du Sud, où les Oblats de Saint-François de Sales, de Troyes, ont 8 écoles et 2 dispensaires près du fleuve Orange, pénétrer au Natal, où les Oblats de Marie ont 56 écoles ou orphelinats et 5 hôpitaux ou dispensaires, puis remonter vers le Niger, le Dahomey, toute la région de la Côte d'Or, de la Côte d'Ivoire et du golfe de Benin, pour constater le précieux concours que prêtent à notre politique et à nos administrateurs les religieux des Missions africaines de Lyon, avec leurs 88 écoles fréquentées par 3 523 élèves : leurs 7 fermes-écoles, leur école industrielle, leurs 20 hôpitaux, leurs 4 léproseries et les 2 asiles pour les vieillards ; enfin traverser l'Atlantique, débarquer au Brésil où les Dominicains de la province de Toulouse ont trois postes importants ; aller au Pérou et au Chili pour y visiter les deux importants collèges de Lima et de Valparaiso tenus par les Pères de Picpus, le Séminaire de San Bernardo et les écoles dirigées par les Rédemptoristes français ; enfin, après avoir touché encore à l'Equateur et à la Trinidad, se diriger vers l'Amérique du Nord où l'on trouverait encore des traces nombreuses d'une action française. Au Canada, les Oblats de Marie dirigent à eux seuls 213 établissements, écoles et hôpitaux qui, certainement, contribuent dans une large mesure à maintenir avec les Canadiens français nos liens de parenté et de langue, et, aux Etats-Unis, les Dominicains, les Bénédictins de la Pierre-qui-Vire, les Maristes, les Oblats de Saint-François de Sales, les Eudistes... mais à quoi bon continuer ?

Tels qu'ils sont cependant, ces chiffres sont suffisamment significatifs. Ils prouvent que les pertes causées par le refus d'autorisation seront irréparables et que le coup porté à l'action française sera sur bien des points mortel. Ce n'est pas à dire que les milliers d'écoles fondées par nos religieux disparaîtront. Oh ! non, il y a de par le monde trop de gens prêts à profiter de nos fautes ; seulement l'esprit en sera changé et, tandis que jusqu'à aujourd'hui la France bénéficiait de ce qui était fait en commun par nos nationaux et par des étrangers, de chez nous venaient les ordres et la direction, dorénavant ce seront l'Italie, l'Allemagne, l'Angleterre, les Etats-Unis qui recueilleront les moissons préparées par nos missions françaises. Encore une fois nous aurons travaillé pour le roi de Prusse. Quels que soient le parti politique et la confession religieuse à laquelle on appartienne, il est impossible qu'il n'y ait pas là de quoi émouvoir un cœur français.

L'AFFAIRE DE MARGUERITTE

AUDIENCE DU 10 JANVIER

Montpellier, 10 janvier. — L'audience est ouverte à 9 heures.

Le facteur Ogier continue sa déposition. Fait prisonnier et revêtu du burnous, il fut entraîné au milieu des rebelles.

Il a vu ben Sadok (no 3) tirer un coup de fusil sur l'italien Djildo, qui tomba raide mort.

Ben Sadok s'en défend très vivement. Suivant le témoin, Yacoub commandait en chef.

Le 23e témoin, Rollin, 62 ans, cuisinier chez M. Jenoudet, a été roué de coups, dès l'arrivée des rebelles.

Il était étendu dans un fauteuil, tenant sur ses genoux la petite-fille de Guillaume Gay, quand Salem, le garde particulier de M. Jenoudet, s'apercevant de sa présence, le poussa vers les indigènes en lui disant : « On va te couper le cou ! » Ce Salem est sur le banc des accusés, il porte le no 18.

Les insurgés entraînèrent Rollin sur la route en le frappant. L'un d'eux essaya de lui couper la gorge et ils le laissèrent pour mort.

Rollin, après leur départ, revint à la vie et se réfugia dans un gourbi voisin, où il fut soigné par des Espagnols.

Le témoin les reconnaît très bien. Quant aux inculpés, ils nient.

La 24e déposition est celle de Faion, 25 ans, ouvrier à la ferme Jenoudet. Fait prisonnier après le pillage de la ferme et revêtu du costume arabe, il a été entraîné comme prisonnier.

Ce témoin a assisté aux meurtres de l'Italien, de Fernandez, aux pillages de certaines maisons de Margueritte. Il put s'enfuir peu après.

La 25e déposition est celle de Lopez, 23 ans, forgeron à Margueritte. Il fut assailli à la sortie du village par Tsalbi à cheval.

L'audience est levée à 11 h. 1/2.

TRIBUNAUX

LE SUPERIEUR DE L'ECOLE DE BRIAN

Dans l'affaire du Supérieur de l'école de Brian, qui n'avait pas pu être plaidée à Die — le tribunal ne pouvant pas se constituer — à la suite d'une décision de la Cour de cassation, le tribunal de Montélimar a été désigné. Le Supérieur a été condamné à 50 francs d'amende sans sursis, pour injures, niées par lui, au procureur de la République.

ACQUITTEMENT DE M. L'ABBE BILLOT

Le tribunal correctionnel de Saint-Malo vient de rendre son jugement dans l'affaire de M. l'abbé Billot, poursuivi par ordre direct du ministre de la Justice, sous prétexte qu'il avait conseillé, en chaire, la révolte et la violence et encouragé les paroissiens à verser le sang... des autres. M. l'abbé Billot avait simplement parlé de la lutte entre le bien et le mal et du caractère héroïque des Bretons, prêts à verser leur sang pour le Christ.

Le tribunal de Saint-Malo vient d'acquitter M. l'abbé Billot.

LES DIFFAMATEURS DES PRÊTRES

La Cour d'appel de Paris vient de confirmer la condamnation à 200 francs de dommages, à 1 franc d'amende et à 8 insertions, prononcée contre M. Godard, d'Essonnes, qui avait injurié et odieusement diffamé M. l'abbé Thibault, vicaire de cette commune.

PROCESSION

La Chambre criminelle de la Cour de cassation vient de décider qu'on doit considérer comme constituant une procession et, par suite, comme tombant sous l'interdiction d'un arrêté municipal prohibant ces cérémonies du culte, un cortège ainsi composé : en tête un suisse suivi de neuf enfants de chœur en soutane et surplis, dont l'un porteur d'une croix ; ensuite, les enfants de la Première Communion portant chacun un cierge, marchant de chaque côté de la rue et ayant, au milieu d'eux, deux vicaires récitant une prière, répétée en chœur par les enfants ; enfin, deux chantres en surplis et le curé doyen.

Et elle a cassé un jugement d'acquittement rendu, le 19 août 1902, par le tribunal de simple police de Denain.

LE VOL DE LETTRES

Le jury a rendu hier soir son verdict dans l'affaire de vol de lettres.

Deux des accusés, Van den Stein et Party, ont été acquittés.

Bienvenu a été condamné à cinq ans de prison et Jeanain à deux ans de la même peine.

LA TAXE DE 0 FR. 50 POUR CENT

La 1re Chambre du tribunal de la Seine a eu à s'occuper d'une question intéressante, relative à la perception de la taxe de remplacement de 0 fr. 50 % sur la valeur vénale des propriétés non-bâties.

Il s'agissait de savoir si cette taxe incombe au propriétaire ou au locataire, quand le bail passé entre eux porte que le preneur doit payer même les impôts fonciers.

Le propriétaire en cause était M. le comte de Franqueville qui avait loué un terrain de 8000 mètres sis dans le quartier de La Muette à une Société immobilière, avec promesse de vente.

Le bail, rédigé comme je l'ai dit plus haut, mettait les impôts, même fonciers, à la charge de la Société locataire.

Ladite Société a dénié à la taxe de 0 fr. 50 % le caractère d'impôt foncier :

1° Parce qu'elle n'était pas ainsi qualifiée dans les délibérations l'établissant ; 2° parce qu'elle n'était pas le développement normal d'une taxe foncière ; 3° enfin parce que cette taxe, substituée à un impôt de consommation, participait de la nature de l'impôt remplacé.

A cette prétention le propriétaire a répondu que, pour déterminer le caractère d'une taxe, il fallait se reporter à son assiette ; et il a excipé des termes mêmes du bail.

Après plaidoiries de Mes Lalle et Jules Auffray, le tribunal a donné gain de cause à ce dernier, c'est-à-dire au propriétaire dont la thèse a triomphé sur toute la ligne.

ÉVANGILE

du dimanche dans l'octave de l'Epiphanie

Jésus étant âgé de douze ans, son père et sa mère allèrent à Jérusalem, selon leur coutume, au jour de la fête. Les jours de cette fête étant passés, lorsqu'ils s'en retournèrent, l'enfant Jésus demeura à Jérusalem, sans que ses parents s'en aperçussent. Pensant qu'il se trouvait dans la compagnie, ils marchèrent durant le jour, et ils le cherchèrent parmi leurs parents et ceux de leur connaissance. Mais, ne l'ayant point trouvé, ils retournèrent à Jérusalem pour l'y chercher. Et ce ne fut qu'après trois jours qu'ils le trouvèrent dans le temple, assis au milieu des docteurs, les écoutant et les interrogeant. Or tous ceux qui l'écoutaient étaient ravis d'admiration de sa sagesse et de ses réponses. Lors donc qu'ils le virent, ils furent remplis d'étonnement. Et sa mère lui dit : Mon fils, pourquoi avez-vous agi ainsi avec nous ? Voilà que votre père et moi nous vous cherchions fort affligés. Il leur répondit : Pourquoi me cherchiez-vous ? ne saviez-vous pas qu'il faut que je sois occupé de ce qui regarde le service de mon Père ? Mais ils ne comprirent point cette parole. Il s'en alla avec eux, et vint à Nazareth, et il leur était soumis. Or, sa mère conservait dans son cœur toutes ces paroles. Et Jésus croissait en sagesse, en âge et en grâce devant Dieu et devant les hommes.

(S. Luc, ch. II.)

CROIX

Nos amis défunts

Mlle Emilie Poirel, 44 ans. Se dévouait à l'œuvre de la Bonne Presse avec un très grand zèle depuis près de vingt ans. — M. l'abbé Liard, ancien aumônier des Clarisses d'Alençon, décédé à l'âge de 78 ans. — Mme Vve Liger, à Fougères, associée des Croisés du Purgatoire. — M. l'abbé Charles de Seré, vicaire général honoraire de Pamiers, ancien aumônier supérieur de la flotte, officier de la Légion d'honneur, directeur diocésain de l'œuvre de Notre-Dame de Salut, le 6 janvier, dans un âge avancé. — M. l'abbé Pascal, curé doyen de Chénérailles (Creuse), le 9 janvier, à 58 ans.

DOUX CŒUR DE MARIE, SOYEZ MON SALUT !

(300 jours d'indulgence)

Mariage

On recommande aux prières le mariage de M. Charles Johannès avec Mlle Marguerite Morier, qui sera célébré le jeudi 15 janvier prochain, à Notre-Dame d'Auteuil.

CHRONIQUE RELIGIEUSE

LES FÊTES DE LA SEMAINE

Dimanche 11 janvier. 1er Dimanche après l'Epiphanie. — L. 12. De l'Octave. — M. 13 Octave de l'Epiphanie. — M. 14. Saint Hilaire, *évêque, confesseur, docteur*. — J. 15. Saint Paul, *premier ermite, confesseur*. — V. 16. Saint Guillaume, *évêque et confesseur*. — S. 17. Saint Antoine, *abbé*. — D. 18. IIe Dimanche après l'Epiphanie. Le Très Saint Nom de Jésus.

PLACEMENT AVANTAGEUX

Quatre avantages principaux sont offerts à tous les abonnés directs du *Pèlerin* d'une manière permanente (à 6 francs par an).

I. — Ils reçoivent gratuitement sous le titre *Pèlerin-Supplément*, la Croix du dimanche et le Laboureur (hebdomadaire), dont l'abonnement ordinaire est de 3 fr. 50.

II. — L'abonnement direct à la Croix quotidienne, grand format, avec le Pèlerin, leur est laissé à 20 francs (au lieu de 24 francs).

III. — L'abonnement direct à la Vie des Saints (hebdomadaire illustré) leur est laissé à 1 fr. 20 (au lieu de 3 francs).

IV. — L'abonnement direct aux Contemporains (revue hebdomadaire de 16 pages à deux colonnes, illustrée) est laissé à 3 fr. 60 (au lieu de 6 francs).

Lorsqu'on profite de toutes ces combinaisons, on a donc pour 6 francs, outre le *Pèlerin*, une somme de 11 fr. 70 de remise. C'est bien, certes, un placement de père de famille.

On peut, en ajoutant 4 francs, recevoir *Pèlerin* et *Vies des Saints* sur beau papier.

5, rue Bayard, Paris, VIIIe.

Pour janvier

Le Mystère de la Nativité, *Adoration des bergers et des mages*, en huit tableaux avec musique, par Jeanne-Paule Ferrier. — Un vol. in-12 de 36 pages. — Illustrations de M. E. Renault, 2e mille.

Broché, 0 fr. 50 ; port, 0 fr. 25. Relié, 0 fr. 75 ; port, 0 fr. 30. — 5, rue Bayard, Paris, VIIIe.

DEMANDER LA « CROIX » DANS LES GARES

Un des plus efficaces parmi les modes de propagande est de toujours acheter la Croix dans les gares.

Prière à nos amis de le faire en tous leurs voyages.

Nous écrire aussitôt les noms des gares où ils ne trouvent pas la Croix. Nous aviserons.

« QUESTIONS ACTUELLES »

SOMMAIRE DU NUMERO DU 10 JANVIER

I. Lettre encyclique de S. S. Léon XIII aux évêques d'Italie *sur l'éducation des clercs et sur l'exercice du saint ministère*. — (Traduction française faite sur le texte original italien publié par l'*Osservatore Romano* du 12 décembre 1902.)

II. Dans le Sud-Africain. *Mémoires du président Kruger. Trois ans de guerre, par le général Christian de Wet.*

III. Jurisprudence : *Le drapeau du Sacré-Cœur.* — (Arrêt de la Cour de cassation, Chambre criminelle, confirmant l'acquittement de Mme Lemoine, de Saint-Servan, 13 décembre 1902 ; jugement du tribunal de simple police de Douai acquittant M. Pierre de Guémy, 6 novembre 1902.)

IV. Ephémérides de la semaine.

Abonnement : un an, 6 francs ; un numéro, 0 fr. 15. — *Maison de la Bonne Presse, 5, rue Bayard, Paris, VIIIe.* — Un numéro spécimen est envoyé *franco* sur demande.

L'OR-ROI

TROISIÈME PARTIE

LE MARIAGE DE MARIE-THÉRÈSE (Suite)

Le banquier reprit :

— C'est un oui ou un non que je te demande ; pas d'atermoiements ; cela ne me convient pas... Si tu ne dis rien, je saurai ce qu'il me reste à faire.

— La jeune fille leva les yeux vers le banquier, et avec l'héroïsme d'une sacrifiée, elle dit simplement :

— J'obéirai.

— Ah ! c'est bien, dit le banquier, sa large figure subitement détendue, voilà comme j'entends qu'on m'obéisse. Je pensais bien que tu céderais, parce que ta vie n'aurait pas été drôle si tu t'étais avisée de me tenir tête... Maintenant, à table, ne parlons plus de cela.

Et le banquier, soulagé d'un grand poids, se mit à manger, à boire, à rire à belles dents.

A la fin du repas, on annonça le prince.

Marie-Thérèse se leva brusquement pour s'enfuir.

— Oh ! pas tout de suite, papa !... je vous en supplie ; il faut que je m'habitue à cette idée.

Mais d'une main de fer, le banquier força la jeune fille à se rasseoir.

Le prince Napoli entrait ; ses yeux doux voilés de longs cils semblaient tristes, craintifs. Il regarda le banquier qui, avec un gros rire, lui désigna Marie-Thérèse.

— Eh bien ! mon gendre, ça y est, allez embrasser votre fiancée.

Avec un tact exquis, le prince Napoli s'avança vers la jeune fille, lui prit la main, la baisa lentement, en murmurant d'une voix langoureuse, voilée de larmes :

— Merci ! oh ! merci !

Puis, sentant que Marie-Thérèse ne cédait qu'à regret, au lieu de l'importuner de phrases roucoulantes, il se tourna vers le banquier et, d'une voix gracieuse, de modulations séduisantes, il le remercia de vouloir bien l'accepter comme gendre, et, peu à peu, habilement, sa conversation glissa sur un autre sujet.

Marie-Thérèse s'était levée ; le banquier avait voulu la retenir.

Le prince Napoli s'y était gracieusement opposé.

— Ma fiancée est reine et maîtresse ici comme elle le sera chez moi, et jamais je ne contrarierai ses désirs.

Marie-Thérèse lui sut gré de cette attention, et, elle-même, spontanément, lui tendit la main en souriant.

Et lorsqu'elle fut partie, le prince se tourna vers le banquier :

— On obtient beaucoup plus avec les femmes par la douceur que par la violence.

— Je ne sais pas ; ce n'est pas mon avis, dit le banquier, le tout c'est de réussir ; qu'importent les moyens ?

Marie-Thérèse remonta à sa chambre et se mit à écrire une longue lettre à Mme Darblay ; cette fois, elle avait résolu de lui confier le petit Yves et elle la suppliait de venir le chercher.

Elle était sûre qu'elle viendrait quoiqu'elle ne connût rien de la vérité sur l'enfant.

En effet, deux jours après, Mme Darblay revenait chercher le beau bébé, malgré les larmes et le désespoir du garde et de sa femme.

Le banquier ne s'occupa nullement de la disparition de cet enfant ; maintenant que Marie-Thérèse obéissait, il fermait les yeux sur ce qu'il appelait « ses excentricités charitables ».

. . . .

Le mariage eut lieu sans éclat dans la chapelle du château.

Quelques notables du pays seuls y assistaient, parmi lesquels le Dr Jardier.

A la sacristie, lorsqu'il embrassa la jeune princesse, il ne put trouver un mot pour la complimenter ; les paroles s'étranglaient dans sa gorge.

A deux ou trois reprises, il murmura :

— Pauvre petite ! pauvre petite ! Mais que puis-je faire pour elle ? Je ne puis rien dire, je ne puis parler.....

CHAPITRE V

RETOUR

Le bateau des Messageries Maritimes le *Yang-tse* filait, avec une jolie mer et une bonne brise, un nombre très normal de nœuds.

Tout le monde était satisfait. Il y avait à bord un monde fou venu de tous les coins. On avait pris des passagers dans toutes les escales.

On était même plus que satisfait : on était joyeux. On serait à Marseille le lendemain. Or, Marseille c'était la France ; pour beaucoup de ceux qui étaient là, la patrie.

Deux passagers causaient, le dos appuyé au bastingage. L'un d'eux était un civil, l'autre un officier de l'armée coloniale en petite tenue.

— Tiens, fit celui-ci, voici notre nabab.

— Où cela ?

— En haut de l'escalier des premières.

— Ah ! oui, sir Mac-Burton.

— Quel original !

— Mais quel homme charmant !

— Oh ! ça, c'est l'avis universel.

— Dites-moi donc ?

— Quoi ?

— Comment expliquez-vous cette grande amitié pour cette petite qu'il amène avec lui ?

— Parbleu ! tout le monde le sait.

— Mais enfin ! J'aimerais à l'entendre redire par un homme comme vous. Un consul, une manière de diplomate..... sa parole a du poids.

— Mon Dieu ! mon cher, je ne sais que ce qu'on m'a raconté.

— Dites tout de même. Ah ! voilà Mac-Burton qui s'avance près de la rangée des chaises longues. Il parle à la petite Boer. Ravissante la petite Boer.

— Absolument.

— Et son grand diable de nègre arrive pour prendre ses ordres. Quel superbe animal !

— Hein ? Si intelligent !..... Si fort !....

— Ces satanés Anglais sont uniques pour découvrir des serviteurs. Ce Cafre vaut bien les Hindous, hein ?

— Et les Chinois et les Annamites

— Je vous crois. Décidément, l'Afrique du Sud il n'y a que cela. Je demanderai à aller au Cap ou à Prétoria.

— Moi, je n'irai jamais.

— A moins que vous ne permutiez dans l'armée anglaise. Un kilt et les jambes nues, ça vous va-t-il ?

— Consul, vous n'êtes pas sérieux. Votre histoire ?

— Je vous le répète, l'Afrique du Sud il n'y a que cela. Vous en avez ici un exemple.

— Voyons ?

— Sir Mac-Burton a ramassé des millions dans les mines.

— Lesquelles ?

— La *Robinson*, dit-on, la *Geldenhuis*, la *Village*.

— J'en achète.

— Il n'est plus temps.

— Et la petite ?

— C'est la fille d'un fermier à qui il a sauvé la vie, un jour que celui-ci se noyait.

— Et où, diable ! est le fermier ?

— Il est mort en confiant sa fille au sauveteur. Elle s'appelle Marie Peters.

— Elle est riche ?

— Il paraît que oui. Du reste, l'Anglais a assez de banknotes pour la doter.

— Il l'épousera ?

— Je ne crois pas. L'attitude est paternelle.

— Et le grand Cafre ?

— Burton en a hérité aussi du fermier Peters, qui, lui, avait sauvé la vie du nègre dans le temps.

— En voilà un pays où on hérite des hommes et des femmes !

— Etrange ! Etrange !

. . . .

Sir Mac-Burton s'était installé sur une chaise longue près de la jeune Boer. Le Cafre se tenait debout devant eux. Il dit :

— Vous n'avez pas besoin de moi, maître ?

— Non, Tom, vous pouvez aller.

Le géant bronzé se retira.

— Eh bien ! nous arrivons, mon ami, fit la jeune fille.

— Oui, mon enfant.

— Vous êtes content ?

L'Anglais soupira.

— Content ! il fut un temps où je l'eusse été, un temps où tout mon être eût vibré, en face des rivages de la patrie ; mais maintenant !!

— Pauvre ami !

— Oui, je reviens le cœur ulcéré. Vous le savez, Marie.

— Hélas !

— J'ai appris la trahison de ma fiancée, celle que j'aimais plus que tout au monde. Elle appartient désormais à un homme qui n'est et ne peut être qu'un aventurier.

— Vous me l'avez dit ; mais peut-être...

— Non, Marie, non, je crains tout. Mais...

— Mais ?

— Je ferai une chose, Marie.

(A suivre.) Charles de Vitis.

LE « SILLON »

SOMMAIRE DU NUMÉRO DU 10 JANVIER

Une méthode, Marc Sangnier. — Le sentiment religieux et la morale laïque, Jacques Nanteuil. — Un indépendant, Pierre Fabre. — A propos de quelques instituteurs, Edouard Schneider. — La vie du *Sillon*, Henry du Roure. — Bibliographie, C. B. — Notes et convocations.

En vente à Paris aux bureaux du *Sillon*, 4 bis, boulevard Raspail, et dans toutes les gares du chemin de fer. Prix du numéro : 0 fr. 40.

Abonnement : un an, 6 francs [illegible]